

Délibération 2026.04.14

Nombre de membres		Suffrages exprimés
en exercice	présents	
19	15	17
Votes		
Pour : 16		
Contre : 0		
Abstention : 1		

Le 28 avril 2026 à 19 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni en séance ordinaire et publique dans la salle habituelle de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur MÉTIVIER Philippe.

Présents : MÉTIVIER Philippe, FOURRÉ Frédérique, FORBEAU Sébastien, MAILLET Cécile, BONAMY Christian, MAUCHIEN Anne, CHABENAT Jean-Michel, DUVOUX Sylviane, BAUDET Laurence, MÉSIER Marie-Christine, PION Bruno, CHAUVEAU Valérie, CHAUVEAU Delphine, PERRICHON Julien, TARTIERE Steeven.

Pouvoirs : RIVIÈRE Fabien à MÉTIVIER Philippe, CARREL Céline à BONAMY Christian.

Excusés : MALASSINET Alain, MÉTIVIER Christophe.

Délibération affichée et exécutoire le :

30/04/26

Adoption du budget primitif 2026 : budget annexe ferme de la Chesnaye

Vu la proposition de budget primitif 2026 présentée par le maire pour le budget annexe créé pour la ferme de la Chesnaye ;

Considérant que le budget présenté prend en compte l'affectation du résultat (déficit reporté) et que les dépenses et recettes ont été évaluées de façon sincère ;

Considérant que l'exploitation de la ferme de la Chesnaye est assujettie à la TVA et que dès lors les montants indiqués sont des montants hors taxes ;

Considérant qu'il n'y a pas d'investissement et que la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi :

- fonctionnement : 82 000,00 €

Sans discussion, le conseil municipal, adopte le budget primitif 2026 de la ferme de la Chesnaye, à 16 voix Pour et 1 Abstention.

Le Maire,
MÉTIVIER Philippe.

La secrétaire de séance,
FOURRÉ Frédérique.

